







Pièce 3 : Dispositions du PLU + modifications en cours

PLU approuvé le 21 juin 2013 et modifié (Modification n°1) le 19 février 2016	Modifications en cours du PLU
Hauteur des constructions autorisées : 6 m	Hauteur des constructions autorisées : 9 m
Emprise au sol des constructions sur la zone UBc : 30 %	Emprise au sol des constructions sur la zone UBc : 40 %